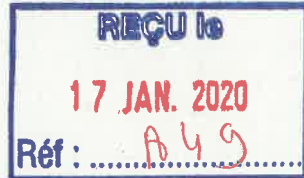


*La Présidente*

Nantes, le 13 JAN. 2020

DT2E/CM/CSP/BB/NS/2019-12-13483

**Monsieur Stéphane LE FOLL**  
Président  
Syndicat Mixte du Pays du Mans  
15/17 Rue Gougeard  
CS 51523  
72015 LE MANS CEDEX 2



PRÉFECTURE DE LA SARTHE

Monsieur le Président,

*Che Stéphane,*

21 JAN. 2020

Vous avez sollicité l'avis du Conseil régional des Pays de la Loire sur **DCI** projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays du Mans.

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre projet de PCAET, construit en concertation avec les acteurs du territoire.

Votre stratégie s'inscrit dans la trajectoire des feuilles de route régionales transition écologique et énergétique et présente un objectif de production d'énergies renouvelables ambitieux, qui contribuera à l'atteinte des objectifs régionaux.

L'amplification de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables sont des enjeux prioritaires et essentiels pour notre territoire. Les objectifs régionaux sont d'ailleurs en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Spécifiquement sur la rénovation énergétique, la Région a lancé les travaux d'élaboration du programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) pour une finalisation en 2020. Ce programme vise à définir les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire.

Le lancement du PREE par la Région permet de constituer le collectif de la rénovation énergétique des Pays de la Loire. Pour accompagner les acteurs et accélérer la rénovation énergétique, la Région est en cours de constitution d'une boîte à outils qui comportera notamment :

- un dispositif d'aide pour les EPCI pour déployer leurs plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE),
- l'animation et la coordination par la Région du programme financier de l'Etat – « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE),



- l'action de la Société d'Economie Mixte (SEM) Croissance Verte, qui a été créée en décembre 2019 sur la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics (offre de service pour la mise en place d'une PTRE).

Par ailleurs, la réduction des consommations d'énergie du secteur tertiaire est une action à intégrer, en lien avec les partenaires régionaux tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et ORACE. L'implication des entreprises dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale est cohérente avec la feuille de route régionale pour l'économie circulaire adoptée en octobre 2019.

Les déplacements quotidiens sont un enjeu important pour votre territoire. A cet effet, la Région a lancé en 2018 une étude mobilité afin de réinterroger les solutions de mobilités interurbaines et notamment de renforcer l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires. Vos actions en faveur du développement des motorisations alternatives, électrique, gaz et hydrogène sont cohérentes avec la démarche engagée par la Région, qui adoptera son plan hydrogène en 2020.

La réduction de l'impact de l'agriculture, premier émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle régionale et troisième émetteur à l'échelle du Pays du Mans, est un enjeu important qui doit passer par une évolution des pratiques du monde agricole. La Région agit en ce sens, notamment avec la démarche « Ferme laitière bas carbone » et le soutien à la filière biologique. En complément de l'évolution des pratiques, vous identifiez bien la nécessité de développer le stockage carbone par les espaces agricoles. De plus, la plantation et l'entretien des haies pour développer une filière bois locale tant à des fins énergétiques que pour le développement des éco-matériaux, sont des enjeux importants que vous considérez dans votre plan d'actions.

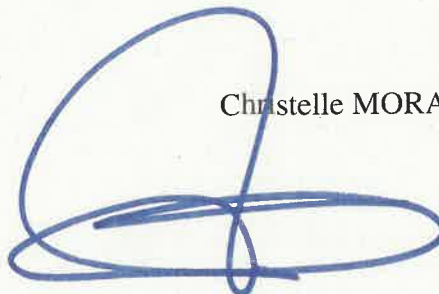
Enfin, l'adaptation au changement climatique, est une priorité régionale, inscrite dans la feuille de route régionale pour la transition écologique adoptée en 2018. Le développement d'un territoire résilient est traité au travers de plusieurs objectifs de votre PCAET, notamment par la limitation de l'artificialisation des espaces en lien avec les documents d'urbanisme; le développement de la trame verte et bleue et la préservation de la ressource en eau. Ce sont des enjeux majeurs pour assurer la résilience du territoire, auxquels s'ajoute la préservation de la biodiversité.

Je tiens à souligner l'attention particulière que vous avez apportée à la présentation pédagogique et synthétique de l'ensemble des documents, qui les rendent très accessibles au lecteur.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable à votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial, qui s'inscrit dans le cadre des feuilles de route régionales sur la transition écologique et énergétique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Christelle MORANÇAIS